

COPRE

DEMANDE DE CALCUL DU RACHAT MAXIMAL

Entreprise affiliée : N° de contrat :

Données personnelles de l'assuré(e)

Nom et prénom : Date de naissance :

N° AVS : Sexe : M F

Adresse :

Tél. privé/portable : E-mail :

Etat civil dès le : célibataire marié(e) divorcé
 lié(e) par un partenariat enregistré partenariat dissous veuf(ve)

Informations concernant les avoirs et prestations du 2^e pilier

- Avez-vous dû partager votre prestation de sortie suite à un divorce, que vous n'avez pas encore remboursé ? oui non
 - Avez-vous bénéficié d'un versement anticipé pour l'achat d'un logement, que vous n'avez pas encore remboursé ? oui non
 - Avez-vous déjà perçu ou percevez-vous actuellement une prestation de retraite/rente de divorce d'une autre institution de prévoyance ? oui non
 - Possédez-vous un/des comptes/police de libre passage ? oui non
- Si oui, merci de nous faire parvenir les extraits de compte et de compléter ce qui suit :

Nom et adresse des banques/assurances Prestation de libre passage au 31.12

.....

.....

Informations concernant les avoirs du pilier 3a

- Avez-vous exercé une activité en tant qu'indépendant(e) après le 1^{er} janvier 1985 ? oui non
- Si oui, avez-vous, pendant cette période, cotisé au pilier 3a au lieu de cotiser dans le cadre de la prévoyance du 2^e pilier ? oui non

Si oui, merci de nous faire parvenir les extraits/confirmations fiscales et de compléter ce qui suit :

Nom et adresse des banques/assurances Solde/valeur de rachat au 31.12.

.....

.....

COPRE

DEMANDE DE CALCUL DU RACHAT MAXIMAL

Informations complémentaires en cas d'arrivée de l'étranger

- Etes-vous arrivé(e) de l'étranger au cours des cinq dernières années ? oui non
Si oui, date d'arrivée en Suisse :
- Avez-vous déjà été assuré(e) auprès d'une institution de prévoyance en Suisse avant votre départ à l'étranger ? oui non
Si oui, prière de joindre votre dernier certificat d'assurance et/ou le décompte de sortie.

Nous attirons votre attention sur le fait que les annexes demandées doivent impérativement être jointes à votre demande, faute de quoi nous ne pourrions pas vous communiquer le montant du rachat maximal.

Il vous appartient de vérifier préalablement la déductibilité de votre versement auprès de l'autorité fiscale compétente. **La Fondation ne garantit en aucun cas la déductibilité fiscale des rachats.**

Lieu et date : Signature de l'assuré(e) :